

# Le MRP vous parle!

Nouvelle série N° 27.

Mars-Avril 1987

ISSN 0753 - 8707

TRIBUNE LIBRE DES ANCIENS DU M.R.P.

BULLETIN DE LIAISON DE L'AMICALE DU M.R.P. - 21, rue Saint-Augustin PARIS 2e - Téléphone : 42.96.02.20 Prix : 5 F.

## Les difficultés de la cohabitation postulent la modification de la Constitution

Louis BOUR  
Vice-Président de l'Amicale

La cohabitation a bien du plomb dans l'aile : les sondages donnent Mitterrand et Chirac en baisse et Raymond Barre en forte hausse. C'était inévitable : la cohabitation était un moindre mal à partir du moment où le Président de la République, ne respectant pas l'expres-

sion du suffrage universel, décidait de s'en tenir à la lettre de la Constitution et d'aller jusqu'au bout de son mandat.

Mais cette expérience montre que cette guerre larvée et sournoise entre le Président et le Premier Ministre, qui constitue la cohabitation, ne peut à la longue tromper l'opinion publique et qu'en tout état de cause elle est malsaine car elle ne permet pas de réaliser pleinement une politique.

Qui est responsable de cette situation ? Non pas, initialement, la Constitution de 1958 : à l'époque le Président de la République était élu par un collège très large, essentiellement composé des représentants des communes de France. Mais à partir du moment où le Général de Gaulle ayant décidé que le Président de la République serait élu au suffrage universel - ce qui lui fut largement accordé par référendum - la situation n'était plus la même, car il y avait alors deux pouvoirs, l'un exécutif, l'autre législatif, issus de la même source, le suffrage universel, chacun pouvant alors se prétendre, à bon droit, comme étant l'émanation du suffrage universel.

Tant que de Gaulle, ou ensuite ceux qui se sont réclamés de lui, avaient une majorité favorable à l'Assemblée Nationale, il n'y avait pas de problème. Mais il n'y avait

pas besoin d'être grand clerc pour penser qu'un jour ce bel équilibre basculerait et qu'à cause des dates différentes des élections de l'un et de l'autre on se trouverait dans la situation actuelle : un Président et une Assemblée représentant des orientations politiques, non seulement différentes, mais contraires.

La Constitution est donc mauvaise sur ce point; il faut la modifier. J'ai déjà eu l'occasion de le dire dans ces colonnes, avant même le 16 mars dernier.

Pour éviter une disharmonie politique entre un Président de la République et un Premier Ministre issus de majorité différentes il faut que leurs élections aient lieu, soit simultanément, soit plutôt à des dates rapprochées, en commençant par l'élection du Président, qui doit avoir une certaine priorité. Il faut également que les mandats du Président et de l'Assemblée soient de même durée, cinq ans, ce qui entraîne la réduction de durée du mandat du Président de la République, (sept ans depuis plus d'un siècle).

Si au cours de son mandat le Président vient à démissionner ou à décéder, il est remplacé, mais une élection législative doit intervenir après l'élection du nouveau Président pour faciliter le parallélisme

### SOMMAIRE

- Page 1 : Les difficultés de la cohabitation postulent la modification de la Constitution
- Page 2 : Les limites de la cohabitation. Assemblée Générale de l'Amicale.
- Page 3 : Janvier-Février 1987 - L'Université, la Jeunesse, l'Avenir.
- Page 4 : Evolution du Conseil Constitutionnel.
- Page 5 : Comme une main tendue.
- Page 6 : La crise de 1929 en Indochine.
- Page 8,9 : Robert Cornilleau.
- Page 10 : Notre ami Emmanuel Rain.
- Page 11 : Fausses routes.
- Pages 12 : « Mon Père était Rémy »

(suite page 2)

(suite de la page 1)

des orientations politiques du Président et de l'Assemblée et pour rétablir à des dates voisines les points de départ des mandats.

Si au cours de son mandat le Président de la République vient à dissoudre l'Assemblée, ce qui doit demeurer son droit, mais qui devrait être rare du fait des précautions prises pour assurer le parallélisme politique du Président et de la majorité de l'Assemblée, de nouvelles élections devraient donner une Assemblée, (1) qui donne satisfaction au Président de la République. S'il n'en est pas ainsi le Président doit démissionner, car c'est la dernière parole du souverain, qu'est le suffrage universel, qui doit compter.

Bien entendu il pourra toujours se présenter des cas de figures difficiles à résoudre ; cela peut notamment dépendre du mode de scrutin législatif ; mais je crois très sincèrement que les propositions, que je me permets très modestement de suggérer, sont de nature à éviter les difficultés que nous connaissons depuis onze mois. Bien expliquée à l'opinion publique une pareille réforme de la Constitution, qui reste somme toute limitée, devrait pouvoir rallier les suffrages de la très grande majorité des Français, si les partis politiques veulent bien ne pas se livrer à ce sujet à une petite guerre politicienne.

(1) Le mandat de cette Assemblée devrait prendre fin à la date prévue pour la fin du mandat de l'Assemblée qu'elle remplace, pour respecter la quasi simultanéité des élections présidentielle et législative.

## AMIS DÉCÉDÉS

Mme BARBIN (Deauville)  
 M. et Mme Maurice BATON (Dreux)  
 Mme BOURSIER (Paris 15<sup>e</sup>)  
 M. Pierre CODANT (Paris 15<sup>e</sup>)  
 Mme GHIRALDI-COIFFIER  
 (Antibes)  
 M. Henri MAUDUIT (Vitry s/Seine)  
 M. Emmanuel RAIN (Paris 7<sup>e</sup>)  
 M. Maxime ROUHIER (Paris 17<sup>e</sup>)  
 M. et Mme Julien SERVAIS  
 (Malakoff)

## ASSEMBLEE GENERALE DE L'AMICALE

Elle se tiendra le jeudi 26 mars 1987 à 15 heures dans la salle Médicis du Sénat.

Elle sera cette année particulièrement importante en raison de problèmes juridiques relatifs aux modalités d'acquisition du siège de l'Amicale en 1957.

Pour que les décisions appropriées puissent être prises le quorum statutaire de la moitié des adhérents présents ou représentés est nécessaire.

Le Bureau recommande donc très vivement à tous les adhérents de l'Amicale de bien vouloir retourner au secrétariat le bulletin ci-joint indiquant qu'ils seront présents ou donnant pouvoir de représentation.

Il y va de la conservation de notre siège.

Bien entendu seuls les adhérents peuvent participer à l'Assemblée Générale. Ils pourront pénétrer au Sénat en présentant leur carte à l'entrée.

Les abonnés au "M.R.P. vous parle", qui ne sont pas adhérents, sont invités comme les autres années à la réception offerte à 18 heures par le Président du Sénat dans les salons de la Présidence. La présentation d'un exemplaire de notre journal suffira dans ce cas pour entrer au Sénat.

Enfin adhérents, abonnés ou sympathisants sont tous conviés à assister à 17 heures dans la chapelle souterraine de l'Eglise St Sulpice (entrée par la rue St Sulpice) à une messe à la mémoire de nos amis décédés pendant l'année écoulée.

## LES LIMITES DE LA COHABITATION

André-François MERCIER  
 Député honoraire

C'est entendu, la Constitution autorise le Président de la République, élu pour sept ans, à exercer son mandat jusqu'à son terme, même si, lors d'élections législatives, ses amis politiques enregistrent une magistrale défaite avec un écart de 3 millions de voix.

En fait, si le Président qui, ne l'oublions pas, est le chef de sa majorité politique, est honnête avec lui-même, il tire les conclusions de l'échec de son clan et, sachant qu'il n'a plus la légitimité issue du suffrage universel, il s'en va.

Il est regrettable qu'aucun parti n'ait fait campagne en mars 1986 pour demander le départ du Président désavoué.

Monsieur Barre, sentant les difficultés de la cohabitation, l'a pour sa part vivement dénoncée et les députés RPR-UDF, une fois élus, ont seulement cherché à gouverner conformément au mandat qu'ils venaient de recevoir.

Les raisons de protester contre l'attitude du Président étaient d'autant plus fondées qu'il avait manoeuvré hypocritement contre la nouvelle majorité en rétablissant le scrutin proportionnel. Il voulait réduire à une minorité le nombre d'élus RPR et UDF et il espérait pouvoir "régner dans l'anarchie" face à un Parlement sans majorité.

tin proportionnel. Il voulait réduire à une minorité le nombre d'élus RPR et UDF et il espérait pouvoir "régner dans l'anarchie" face à un Parlement sans majorité.

Au lieu des cent sièges qu'aurait apporté le scrutin d'arrondissement à la nouvelle majorité, celle-ci a dû se contenter des 3 voix qui, miraculeusement, déjouèrent les plans de François Mitterrand et permirent d'assumer le pouvoir en se passant du Président.

La cohabitation n'en est pas moins pernicieuse:

1 - En raison du divorce entre le Président et le Premier ministre, les pouvoirs sont en fait transférés à celui qui est le dernier légitimé par les électeurs : les protagonistes finiraient par s'entendre : cela est impossible. Les petites phrases venues de l'Elysée, toujours orientées dans le sens du dénigrement de l'action gouvernementale, montrent combien est large le fossé. Cela est nuisible aux intérêts du pays, notamment lors des réunions internationales, lorsque la France

(suite page 3)

# L'Université, la Jeunesse, l'Avenir

Jacques CADART

Professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Paris

(Panthéon-Assas)

Rien n'est plus essentiel pour une Nation que l'enseignement supérieur, après la liberté garantie par la démocratie - pourvu que le pouvoir démocratique soit armé contre tous les fléaux. Rien n'est plus essentiel, encore que l'enseignement supérieur ait le plus grand besoin de l'excellence des enseignements primaire, secondaire et technique dont sortent ses étudiants. Or à ces niveaux, la régression est évidente.

Pourtant l'enseignement supérieur a été bien plus maltraité et menacé depuis vingt ans. Jamais dans notre histoire il n'a été plus attaqué qu'aux pires moments de 1968-1970 et 1983-1985. Il l'est de nouveau très gravement depuis novembre 1986.

Pour ne pas se heurter à une portion très faible, mais en danger grave, de la jeunesse égarée par les plus mauvais bergers, le pouvoir s'est estimé contraint de retirer un projet de loi **indispensable** bien que peu novateur et incomplet : ce texte devait détruire la "loi Savary" du 26 janvier 1984, votée par la gauche et l'extrême-gauche pour **politiser** intégralement l'enseignement supérieur, de la pire manière, en le soumettant aux syndicats et aux parties de gauche et d'ultra-gauche. L'ajournement de la réforme au début de décembre 1986 laisse entièrement subsister ce texte et ses dangers mortels. Il est absolument nécessaire de les faire disparaître.

Il faudra bien, il le faudra nécessairement, que quelques articles de loi soient votés par le Parlement pour sortir de cette situation intolérable, abroger cette loi de 1984 et laisser aux Universités la liberté de s'organiser avec sérieux et avec l'agrément gouvernemental sur quelques points essentiels et sous le contrôle des juges. Il faudra aussi laisser toute latitude de se constituer aux Universités privées. Alors il sera possible, pour la première fois de manière sérieuse depuis 1968, de commencer à reconstruire l'Université de France - une, multiple et diverse

- l'Enseignement supérieur de la France qui forme presque tous les cadres et les responsables de notre pays, de notre Nation.

Mais il faudra aussi remédier à d'autres maux de l'Université presque entièrement "clochardisée", ce que personne ne sait en dehors d'elle, même les Gouvernements de toutes tendances. Il faut à l'Université, d'abord des professeurs, et aussi d'autres enseignants, assez nombreux et décemment rémunérés, disposant de locaux suffisants et de budgets d'entretien et de recherche assez élevés pour faire disparaître leur incroyable et indigne misère. Presque tout est à faire, à reconstruire en tous ces domaines. Si ces réformes ne sont pas réalisées les vocations universitaires continueront à décroître à une vitesse vertigineuse comme elles le font depuis six ans et l'enseignement supérieur disparaîtra complètement. Il se meurt déjà véritablement.

Il faut aussi que l'on cesse de dire partout que l'agitation d'un petit pourcentage d'adolescents des lycées, presque des enfants, et d'étudiants extrêmement minoritaires représente la jeunesse. Les jeunes ont été manœuvrés et trompés par des révolutionnaires professionnels d'extrême-gauche et par la FEN (Fédération de l'Education Nationale), ainsi que par des professeurs du secondaire, qui les ont entraînés dans la rue à Paris et en province. Ces jeunes ne représentent nullement la jeunesse de 1986, encore moins que les grévistes et les casseurs de 1968. Seuls les adultes ont pu le faire croire en prétendant qu'ils exprimaient l'opinion des jeunes Français.

La jeunesse est toute autre : elle est sérieuse, fidèle, travailleuse, dévouée, active, courageuse, volontaire, intelligente et solide. Les professeurs le savent et en témoignent.

Il appartient aux Français adultes et particulièrement aux Gouvernements de toutes tendances de travailler pour elle et non pour les agités, trompés, manipulés qui deman-

dent le contraire des réformes essentielles. Il faut pour cela un courage que les Gouvernements jusqu'au 16 mars 1986 ont rarement montré en ce domaine essentiel pour l'avenir de la France et du monde libre.

(Publié dans «La lettre du CDS dixième»)

## LES LIMITES... (suite de la page 2)

- 1 - est représentée par 2 person- nages aussi dissemblables; le gouvernement exerce toutes ses prérogatives en dehors de tout contact avec le Président. La Constitution qui donne au Président une autorité et des pouvoirs réels est constamment bafouée;
- 2 - De plus, le Président cherche - et c'est naturel - à contrecarrer l'action du premier ministre. L'opinion espérait peut-être qu'en les laissant face à face, les deux
- 3 - Enfin, lorsque le Président refuse de signer les ordonnances, cela tourne à la bouffonnerie. Il suffit que le texte soit repris en termes identiques et voté par le Parlement pour que le Président, un mois ou deux après, soit contraint de le signer.

Rien de tel pour discréditer la fonction présidentielle.

Certains diront qu'il faut réduire à 5 ans la durée du mandat du Président, afin, de le faire coïncider avec celui des députés. Autre erreur, car il est dangereux de faire deux consultations en même temps (*risque de pression sur l'électorat*) et le mandat présidentiel a besoin au moins de sept ans pour s'exercer dans la durée et la sérénité.

Concluons en affirmant que la cohabitation ne doit pas être renouvelée en 1988. Dès maintenant, agissons et faisons comprendre autour de nous quelle grave responsabilité a été celle de François Mitterand qui s'est "accroché" au pouvoir, au mépris de l'esprit des règles constitutionnelles et des vrais intérêts du pays.

(publié dans "Démocratie Moderne Nouvelle")

# EVOLUTIONS DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL

Bernard GUYOMARD

Directeur du Cabinet du Président du Sénat

La décision du Conseil Constitutionnel rendue le 23 janvier dans l'affaire de "l'amendement Seguin" pourrait apparaître dans l'esprit d'observateurs mal informés comme une sorte d'évènement exceptionnel que rien ne laissait prévoir, une sorte de coup de tonnerre dans un ciel bleu. Cette constatation, si elle correspondait à la réalité, serait dans une certaine mesure rassurante. Malheureusement, il n'en est pas ainsi et tout permet d'affirmer qu'il s'agit du point d'aboutissement d'un processus entamé il y a maintenant près d'un an, point d'aboutissement semble-t-il temporaire, d'autres développements devant normalement survenir.

Rappelons tout d'abord qu'au cours de la 7<sup>ème</sup> Législature qui s'étend de juin 1981 à mars 1986, le Conseil Constitutionnel a statué à six reprises sur les conditions d'exercice du droit d'amendement. Ces six décisions consacrent le principe énoncé par l'article 45 de la Constitution, qui ne prévoit aucune limite particulière à l'exercice du droit d'amendement, après la réunion de la Commission mixte paritaire. Bien plus, le Conseil Constitutionnel considéra, dans sa décision du 28 décembre 1985 relative à la loi portant amélioration de la concurrence, que plusieurs articles additionnels peuvent être valablement insérés dans un texte en discussion, même s'il s'agit de celui de la Commission mixte paritaire, la seule condition résidant dans l'existence d'un lien avec les autres dispositions du texte.

Ainsi en fut-il de la Jurisprudence jusqu'au 5 mars 1986, date d'effet de la nomination de M. Badinter à la Présidence du Conseil Constitutionnel.

Dès le 3 juin, le Président du Conseil Constitutionnel envoyait à M. le Président du Sénat un accusé de réception d'un recours déposé par des Membres de la Haute Assemblée dans lequel apparaissait un paragraphe tout à fait inédit :

*"Le rapporteur désigné pour*

*l'examen de cette affaire se réserve de prendre l'attache tant du rapporteur de la commission qui, dans chaque assemblée, a été saisie au fond du texte de la loi, que d'un représentant des auteurs de la saisine, afin qu'ils puissent éventuellement communiquer toutes observations complémentaires qu'ils jugeraient utiles à l'appui du rapport ou de la saisine".*

Le 5 juin, un nouvel accusé de réception comportant un paragraphe identique était adressé au Président du Sénat. En plein accord avec M. le Président de l'Assemblée Nationale, le Président du Sénat adressait une lettre, dès le 10 juin, à M. le Président du Conseil Constitutionnel dans laquelle il indiquait que cette proposition tendait à "institutionnaliser ce qui devait rester une pratique et revenait en fait à introduire une nouvelle procédure d'instruction qui n'est pas prévue dans la loi organique" et en indiquait plus loin "qu'il n'y avait pas lieu d'ouvrir en dehors du Parlement un débat nouveau qui se superposerait à celui ayant présidé à l'élaboration de la loi".

Le 8 octobre 1986, de nombreux indices permettant à M. le Président du Sénat d'imaginer que cette première tentative serait suivie d'autres initiatives, il n'hésita pas à évoquer publiquement, dans son allocution de remerciements après sa réélection à la Présidence, les relations entre le Parlement et le Conseil Constitutionnel.

*"Aussi est-il indispensable de demeurer vigilants face à certaines évolutions qui, insidieusement, risqueraient de conduire progressivement à la limitation du rôle du Parlement. Cette dérive résiste mal à une lecture sereine de la Constitution. Nul en effet ne peut contester que l'appréciation de l'intérêt général est une prérogative du Parlement et de lui seul. Aucun autre organisme ne peut y substituer, directement, ou indirectement, ses propres considérations sans risquer d'al-*

*térer l'expression de la souveraineté nationale".*

Le 29 décembre, dans une nouvelle décision du Conseil Constitutionnel portant sur la loi de finances pour 1987, la jurisprudence existante était confirmée. Toutefois, apparaissait un élément nouveau mentionné "in fine" d'un considérant. Il s'agissait d'une argumentation nouvelle, à savoir que les adjonctions ou modifications apportées au texte en discussion ne sauraient, sans méconnaître les articles 39 et 44 dans leur alinéa 1 de la Constitution, "dépasser, par leur objet et leur portée, les limites inhérentes à l'exercice du droit d'amendement".

Le 23 janvier 1987, la décision du Conseil Constitutionnel sur "l'amendement Seguin" était publiée. Elle reprenait, dans un considérant, mot à mot le texte cité du 29 décembre et y ajoutait un autre considérant en forme de conclusion "qu'il résulte de ce qui précède qu'à raison tant de leur ampleur que de leur importance, les dispositions...". Ainsi, en dépit d'une hésitation sur le vocabulaire : objet et portée, ampleur et importance, la décision de rejet était prise.

On ne reviendra pas sur la démonstration faite avec pertinence dans l'article de M. le Président de l'Assemblée Nationale, publié par le Monde le 29 janvier, nous bornant à résumer sommairement les positions du Président du Sénat.

Si l'on s'en tient à une argumentation purement juridique, les seules limites inhérentes à l'exercice du droit d'amendement ne peuvent être que celles prévues par la Constitution, les lois organiques ou les règlements des Assemblées. Aucune autre restriction au droit d'amendement ne saurait être envisagée, sauf à admettre le fait du Prince, théorie fondée sur l'abus du droit. "Le droit cesse où l'abus commence". Le problème, c'est précisément

(suite page 5)

# Comme une main tendue

Patrice-Henry DESAUBLIAUX  
Conseiller de Paris

En cet automne 1986, la cohabitation coulait des jours heureux. Et puis, soudain, apparurent dans le ciel jusqu'alors serein du consensus de grosses nuées orageuses.

Ce n'est pas parce que la télévision, après en avoir beaucoup parlé, parfois à tort et à travers, n'en parle plus qu'il faut vite tourner la page. Comme si rien ne s'était vraiment passé. Les événements de cet automne ne peuvent pas se réduire à ce que certains, soucieux d'une "récupération" hâtive, tentent de nous imposer : le refus spontané d'un projet de loi, les défilés joyeux de la jeunesse, le drame tragique de Malik.

Fin novembre, début décembre, quand des centaines de milliers

d'étudiants et de lycéens ont quitté facs et écoles pour se retrouver dans la rue, que s'est-il réellement passé ? Non en surface, mais en profondeur ?

Ce ne fut pas un nouveau Mai 68. L'histoire n'a pas l'habitude de se répéter. Mais comme en 68, il y a eu brutale irruption des jeunes dans le monde des adultes.

Ce ne fut pas un phénomène politique "classique", du genre gauche contre droite. Et les jeunes ne sont pas allés, comme ceux de 68, aux portes de Billancourt pour tenter de sceller l'alliance étudiants-ouvriers. Jusqu'about, le mouvement a essayé de garder son autonomie et de préserver son indépendance.

Quel a été le message que les

jeunes ont voulu transmettre ? Il est d'autant plus difficile de le déchiffrer que durant ces jours de fièvre, ils ont peu parlé. Il est vrai que moins ils se parlaient, plus ils donnaient l'impression de se comprendre !

De leur cri et de leur silence, mélange volatil et explosif, j'ai cru déceler, par delà le besoin de sécurité, d'égalité, de solidarité, comme un appel plein d'angoisse. Et comme une main tendue.

En 1987, notre capacité à vivre ensemble dépendra pour une large part de notre aptitude à comprendre ce que les jeunes ont cherché à nous dire en 1986.

Tous mes meilleurs vœux pour 1987. X

(Publié dans le bulletin  
«Solidarité vingtième Paris»)

---

## EVOLUTIONS DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL (suite de la page 4)

de savoir quand le droit cesse et où l'abus commence. Force est de constater que cette disposition introduirait une grande incertitude dans la procédure parlementaire car, pour chaque disposition additionnelle, la question se poserait de savoir si le Gouvernement ou un Parlementaire fait un bon ou mauvais usage du droit d'amendement, qui lui est pourtant reconnu par la Constitution.

Dès lors, de même qu'il n'y a pas de nullité sans texte, il ne peut y avoir de cas d'irrecevabilité d'un amendement en dehors de ceux prévus par la Constitution, les lois organiques ou les règlements.

Quant à l'ampleur ou l'importance d'un amendement, s'agit-il d'une appréciation qualitative, quantitative ou d'une autre nature ? On se trouve en présence de notions nouvelles et étrangères au texte constitutionnel, discrétionnairement choisies en dehors de tout raisonnement juridique fondé sur le texte même de la Constitution.

Dans notre esprit, cette décision est lourde de conséquences, tant pour le fonctionnement des

Assemblées que pour l'action du Gouvernement. Elle l'est d'autant plus qu'elle pourrait se conjuguer avec une autre tendance qui se dessine et qui pourrait rapidement évoluer.

Dans une décision du 18 novembre 1986 relative à la délimitation des circonscriptions pour l'élection des Députés, le Conseil Constitutionnel a indiqué dans un considérant que l'utilisation par le Sénat de la question préalable (il s'agissait de prévenir un enlèvement du débat) a été jugée régulière "au cas présent", ce qui laisse supposer une évolution dans l'interprétation.

Si tel était le cas, un schéma très simple montre les conséquences considérables de ces décisions du Conseil Constitutionnel :

"L'amendement Seguin", repris sous forme de projet de loi au début de la session de printemps, est déposé à l'Assemblée Nationale. Il est adopté grâce à l'article 49-3 pour éviter l'enlèvement. Puis pour éviter 2.000 ou 3.000 amendements

déposés devant le Sénat, qui ne dispose pas de l'article 49-3, la question préalable est déposée et votée. Le texte est adopté. Déféré au Conseil Constitutionnel, celui-ci estime qu'au cas présent la question préalable n'était pas justifiée. Le texte n'existe plus. Le Gouvernement ne peut plus s'en servir. Cette situation est l'illustration d'une déclaration du Garde des Sceaux, M. Albin Chalandon, qui, dès le 5 octobre 1986, disait : "Si on laisse la Jurisprudence du Conseil Constitutionnel se développer comme elle le fait actuellement, on va vers une situation où pratiquement les Gouvernements de demain et d'après-demain ne pourront plus rien faire".

Au-delà de la défense des droits du Parlement, c'est la défense du Conseil Constitutionnel lui-même qui est en cause, car une telle dérive compromet son autorité et, enfin, c'est la vie de nos Institutions qui est en question. C'est dans cet esprit que M. le Président du Sénat avait pris ses décisions.

de 1929. Malgène par différence

Dans deux articles parus dans les numéros 11 et 12 de mars et de mai 1984, j'ai relaté sommairement l'histoire de l'Indochine française.

Dans le présent article je souhaite montrer comment elle a combattu la crise mondiale des époques, sans doute y a-t-il encore des enseignements à tirer aujourd'hui de cette expérience. Dans le cas contraire, elle mérite assurément d'être rapportée du point de vue historique.

Je rappelle que l'Indochine française réunissait en une fédération le Vietnam, le Cambodge et le Laos. La France était intervenue dans cette région du monde, d'abord au Vietnam à la suite de massacres répétés de chrétiens et de commerçants, puis au Cambodge et au Laos, à la demande des souverains de ces pays, désireux de se protéger contre les visées expansionnistes de leurs voisins, Vietnamiens d'une part et Thaïlandais de l'autre.

Vietnamiens, Cambodgiens et Laotiens ont tous de grandes qualités, mais ils sont différents : les Vietnamiens sont originaires de Chine, les Cambodgiens de l'Inde et les Laotiens du Thibet.

Les premiers Gouverneurs Généraux et surtout Paul Doumer eurent le grand mérite de fédérer en une structure très souple ces peuples très divers.

En quelques dizaines d'années des progrès considérables furent accomplis, sous l'impulsion de la France, dans tous les domaines et, dans les années qui suivirent la première guerre mondiale, il fallut commencer à freiner l'immigration, tellement la prospérité de l'Indochine était attirante pour les peuples d'alentour.

Toutes les catégories de la population en avaient bénéficié : les colons, industriels, commerçants et fonctionnaires français, mais aussi les nom-

breux cadres vietnamiens, cambodgiens et laotiens, dont beaucoup furent formés dans les établissements d'enseignement secondaire et supérieur français et participèrent à tous les emplois publics et privés du pays. Enfin la population urbaine et rurale vit son sort considérablement amélioré par rapport à la situation antérieure à l'arrivée des Français.

Les médecins qui avaient su combattre les maladies tropicales, les ingénieurs qui avaient construit des routes, des ports et des chemins de fer et endigué les fleuves, les agronomes qui avaient appliqué leurs techniques aux cultures de l'Asie du Sud Est, les industriels et commerçants qui avaient tiré le meilleur parti des ressources de cette région et les administrateurs qui avaient coordonné ces vastes entreprises : tous avaient contribué à cette prospérité.

Cependant celle-ci était encore fragile car l'industrialisation était surtout destinée à la satisfaction des besoins intérieurs et permettait peu d'exportations de nature à compenser les importations indispensables.

L'équilibre de l'économie indochinoise reposait donc sur des exportations de matières premières dont, fort heureusement, l'Indochine était bien pourvue :

- 1 - le riz produit en abondance dans les deux deltas du Mékong et du Fleuve rouge, grâce à la fois à l'endiguement de ces fleuves très indisciplinés et à d'importants travaux d'irrigation tendant à répartir l'eau sur de grandes surfaces, mais aussi aux travaux des agronomes qui avaient su faire rendre le maximum à cette culture traditionnelle ;
- 2 - le caoutchouc, produit par l'hévéa dans d'importantes plantations situées sur des terres appropriées, principalement en Cochinchine et au Cambodge ;
- 3 - le thé et le café, qui réussissaient

très bien, surtout au Tonkin;

- 4 - dans une moindre mesure quelques minéraux : charbon, étain et plomb, produits au Tonkin et au Laos, permettaient la satisfaction des besoins locaux et quelques exportations.

Quand la crise survint en 1929, l'Indochine était en plein essor. Depuis l'année précédente le Gouverneur Général Pierre Pasquier était aux commandes. Il était issu du Corps des Administrateurs des Services Civils de l'Indochine, comme quelques autres dans le passé, en alternance avec des hommes politiques, dont les plus notoires furent Paul Bert, Paul Doumer et Albert Sarraut. Le dernier en date, Alexandre Varenne, avait cessé ses fonctions en 1928. Trois administrateurs de grande valeur, occupant des postes de Gouverneur ou de Résident Supérieur dans les divers pays de l'Indochine, étaient susceptibles de le remplacer : Monguillot, Robin et Pasquier. C'est ce dernier qui fut choisi.

Ce Marseillais de haute culture avait un charme personnel, qui était bien utile dans les délicates fonctions de Gouverneur Général d'une fédération comprenant 3 royaumes ayant une longue histoire, ainsi que des souverains et des élites de qualité.

L'avenir s'annonçait sous d'heureux auspices et Pierre Pasquier avait un plan de développement ambitieux.

Hélas le Krach de la Bourse de New York en octobre 1929 provoqua une terrible crise qui s'étendit au Monde entier et traumatisa tout spécialement les pays qui avaient dû engager des dépenses considérables pour réparer les désastres de la première guerre mondiale.

Malheureusement de telles dépenses avaient nécessité de lourds emprunts et l'abus du crédit est toujours dangereux.

# 29 EN INDOCHINE

Jean COVILLE  
Ancien administrateur  
des Services Civils de l'Indochine

En quelques semaines de très nombreuses entreprises fermèrent leurs portes dans tous les pays industrialisés et des dizaines de millions d'hommes se trouvèrent au chômage.

Les Etats ne purent éviter de les prendre en charge et ainsi de s'endetter encore davantage, ce qui eut pour conséquence de prolonger la crise.

En Indochine une méthode quelque peu différente fut adoptée et permit un assainissement plus rapide.

Le Gouverneur Général Pasquier y eut grand mérite, car il n'était pas préparé à une politique de rigueur, qui n'était pas conforme à son caractère. Fort heureusement il eut la sagesse d'écouter les avis de ses collègues et amis Robin et Monguillot, plus rigoureux et en outre d'avoir comme Directeur des Finances un technicien d'un grand savoir et d'un caractère inflexible : André Diéthelm, futur ministre de De Gaulle.

C'est lui qui proposa le plan qui fut appliqué en Indochine pour combattre la crise.

Ce plan consistait à réduire au minimum incompressible les dépenses étatiques, considérées comme "frais généraux" du pays, pour ne conserver dans toute la mesure du possible que les dépenses productives en face des recettes amoindries par la crise.

En somme on appliquait à l'Etat le remède qu'emploierait une entreprise privée essayant d'éviter la faillite.

Le "Plan Diéthelm" fut d'une terrible sévérité. Le budget général de l'Indochine, c'est à dire celui de la fédération, fut réduit de 50%. Les budgets des 5 pays fédérés le furent aussi, mais dans une moindre mesure.

Des services entiers furent supprimés, parce qu'ils n'étaient pas absolument indispensables. Ce fut le cas du Service du Cadastre. D'autres furent fortement

réduits, certains grands travaux d'équipement interrompus. On offrit un départ à la retraite anticipé à ceux qui le souhaitaient et on s'abstint de les remplacer. Dans le cas de recrutements indispensables, on offrait un traitement parfois inférieur de 25% au traitement antérieur.

Les administrations - et le Gouverneur Général donnait l'exemple - n'effectuaient que les dépenses strictement indispensables.

Un souci d'économie régnait partout, dans le secteur privé comme dans le secteur public, comme dans une famille en difficulté

Le résultat fut positif. Certes il était plus facile à atteindre dans l'Indochine de 1930 qu'aux Etats Unis à la même époque et à plus forte raison dans les sociétés plus complexes de la fin du 20ème siècle. Cependant il mérite d'être médité, car la méthode employée pourrait encore servir utilement.

Qu'on ne croit pas qu'elle ignorait les problèmes humains. Personne ne fut jeté à la rue. Un de mes amis qui était ingénieur du Cadastre, fut affecté à l'administration de la police, quand le Cadastre fut supprimé, mais il retrouva sa profession plus tard, quand la crise fut surmontée. L'essentiel fut toujours préservé : la nourriture, la sécurité, la santé.

Mais il n'y avait ni "droits acquis" ni "privilèges" et François de Closets n'aurait rien trouvé à écrire sur l'Indochine de cette époque.

Etant arrivé dans ce pays en 1927, mon traitement fut seulement réduit de 10% mais mon ami Léon Pignon (qui devint Gouverneur Général dans les années cinquante) étant arrivé en 1930 eut le sien amputé de 25%.

Après quelques années de cette sévère médecine, la situation commença à se rétablir. Progressivement les projets, qui avaient été suspendus, furent repris. Un des plus importants était

celui d'une route, qui devait relier la Cochinchine au Laos, le long du Mékong : cette grande voie, appelée route n° 13, devait aller de Saïgon à Louang Prabang. Elle devait doubler la grande route n° 1, dite "Route Mandarine", qui, du nord au sud, sur 2000 km, reliait Lang Son près de la frontière chinoise au Cap Saint Jacques au sud de la Cochinchine. C'était l'artère vitale de l'Indochine.

Une grande activité put donc reprendre dans les années qui précédèrent la seconde guerre mondiale, mais le Gouverneur Général Pasquier ne put assister à la réussite de ses efforts, car il périt dans un dramatique accident : l'avion qui le ramenait en France, "l'Emeraude", s'écrasa dans une tempête sur une des montagnes de l'Auvergne.

Pendant l'entre-deux-guerres, l'aviation française, qui était en tête de l'aviation mondiale, connut des heures de gloire et des heures de deuil. Du côté de l'Atlantique, ce fut la réussite de Mermoz, mais aussi sa mort.

Du côté de l'Asie, il y eut aussi d'audacieux aviateurs : Pelletier d'Oisy, Arrachart et Rignot, Costes et Bellonte ainsi que d'audacieuses aviatrices : les vaillantes Hélène Boucher, Maryse Hilz et Maryse Bastié.

Hélas il y eut aussi des accidents, comme celui de "l'Emeraude".

Ce fut René Robin, Résident Supérieur au Tonkin, qui devint Gouverneur Général de l'Indochine et acheva l'œuvre entreprise par Pierre Pasquier.

Il y réussit parfaitement.

*(Ce sujet a été également traité  
par Jean Coville dans  
la Revue Administrative)*

# ROBERT CORNILLEAU

## II. l'Oeuvre

Yves CORNILLEAU

C'est à l'âge de 16 ans que Robert Cornilleau fit ses premières armes dans le journalisme. A la même époque, le SILLON commençait son emprise sur la jeunesse de France. L'attrait des questions sociales qu'abordaient alors ses Cercles d'Études, la parole chaude et convaincante de cet orateur-né qu'était Marc Sangnier firent de Robert Cornilleau un fervent adhérent du Sillon dans la Sarthe. Et comme c'était une âme qui ne se donnait pas à demi, il fonda en 1904, avec Michel et François Latour, *La Gerbe du Maine*, revue destinée à mieux faire connaître le Sillon dans la région Mancelle. Elle annonçait celui qui par la plume et bientôt par la parole serait un propagandiste infatigable.

Puis il collabora à l'Express de la Sarthe et à l'Ouest-Eclair, à Laval d'abord, à Grandville ensuite. Il s'initia ainsi au métier de publiciste. Après un séjour à Aire sur la Lys et à Arras, il écrira dans *l'Ame Française* dont le titre à lui seul était tout un programme. Cet hebdomadaire après le Sillon, serait de ralliement aux catholiques sociaux à tendances démocratiques. Le directeur en était Ernest Pezet.

A peu près en même temps, le jeune Mouvement des démocrates de Limoges dont l'animateur était l'abbé Desgranges et celui des démocrates de Saint-Denis retinrent son attention. Avec ses amis, le docteur Thibout qui devint le premier président du P.D.P. et Alfred Bour, le plus courageux et le plus dévoué des conseillers municipaux de la capitale au service de la population parisienne, même dans l'adversité, il ne tarda pas à écrire dans le *Petit Démocrate de Saint-Denis et de la banlieue parisienne*.

De cette nouvelle collaboration naîtrait un jour tout le Mouvement auquel il consacrerait la plus grande part de son activité politique et sociale. En 1912, il prendra la direction du *Petit Démocrate* qu'il devait conserver jusqu'à la disparition de ce journal en 1940.

Mais voici la grande guerre. Il ne fut pas mobilisé tout de suite, l'état de sa vue l'ayant fait exempter, dans un premier temps, du service militaire actif. Désireux de rendre service dans la mesure de ses forces, il devient l'un des reporters de guerre attachés au quotidien *La Liberté*. De ses chroniques de correspondant, il tira trois volumes : "*Choses vues sur le front*" - "*Jusqu'à la Marne*" et "*la Ruée sur Paris*", publiés en 1915, qui connurent un certain succès et furent vite épuisés. Dans ce dernier ouvrage dont il fit faire une réédition après la guerre, "pour que ses fils se souviennent", il décrit la bataille de Charleroi où il justifie le bien-fondé de l'attitude d'un Joffre accourant au secours de la Belgique envahie. Il traite des prémices de la bataille de la Marne et souligna la clairvoyance d'un Galliéni, jugeant la faute capitale de l'armée allemande qui, dans sa recherche d'enveloppement de l'armée française, découvrait son flanc droit à l'attaque de nos forces. Il fut l'un des premiers à relater l'épisode fameux des taxis de la Marne. Il ajouta enfin une plaquette dédiée pieusement à un héros de cette guerre, pionnier des démocrates sociaux : Marcel Tarot.

L'œuvre qui suit, après la guerre de 1914-1918, se divise en quatre courants : l'œuvre politique - l'œuvre historique - l'œuvre psychologique et sociale, l'œuvre médicale.

Le premier courant vit la publication de deux plaquettes de propagande politique : "*Pourquoi les Démocrates*

*Populaires ont formé un nouveau parti*" et les "*Lettres à un jeune sur la Démocratie Populaire*". Il y exposait les raisons qui ont amené les hommes de tendances démocrates d'inspiration chrétienne à créer un nouveau mouvement qui ne se voulait ni de gauche ni de droite mais se situait au centre et en avant de la vie politique. La brochure "*Liberté et Démocratie*" entendait à son tour, définir avec netteté la position des Démocrates Populaires sur un point capital de la politique française, celui de l'orientation religieuse. Enfin, l'œuvre qui fit du bruit et dont le retentissement fut considérable est "*Pourquoi-Pas une politique réaliste*". Il s'en est expliqué dans une lettre qu'il écrivit sur ce sujet en 1927 à François Desgrées du Loû et dans ses réponses aux journaux qui accusaient les démocrates populaires d'être "*des poissons rouges dans un bocal d'eau bénite*".

Les nécessités de la politique l'avaient conduit à l'histoire. A cet égard, il y a deux catégories d'hommes qui se fondent rarement l'un dans l'autre : ceux qui l'écrivent et ceux qui la font. Robert Cornilleau, mêlé à toutes les luttes politiques, religieuses et sociales de 1920 à 1940 rencontrant ou fréquentant tous les meneurs de jeu, accueilli par Clémenteau comme Poincaré, écoutant Jacques Piou, Albert de Mun, ou Jaurès, a vu vivre, penser, agir tous ces hommes et il a recueilli mille détails sur la génération antérieure. Il écrit d'abord "*Types et Silhouettes*" où défilent, assez prestement saisis, Jaurès, Déroulède, Léon Bloy, Barbey d'Aurevilly auquel il consacre sa thèse de médecine, et bien d'autres. Ces esquisses se compléteront plus tard par "*Films d'Histoire*".

Il écrira aussi pour la collection des maîtres d'une génération : "*L'Abbé Naudet*", dont on connaît l'influence

sur le catholicisme social. A ces livres s'ajoutent ceux de "Waldeck-Rousseau à Poincaré" ou chronique d'une génération (1898 - 1924) et "du Bloc National au Front Populaire" (1919 - 1924). Un autre paraissait sous le titre "Le Ralliement des catholiques à la République a-t-il échoué" ?

Ces ouvrages sont des documents précieux sur la politique de cette époque. Robert Cornilleau sait en effet camper des personnages, dessiner un caractère et même, ce qui est le plus malaisé pour un historien, sortir de soi pour entrer dans ses créations. Il n'est pas seulement historien, mais aussi romancier social. C'est en admirateur de Balzac, qu'il a étudié minutieusement cet auteur dans son livre "Honoré de Balzac, écrivain social".

Comme romancier social, Robert Cornilleau commença par publier : "Le navire sans capitaine", tout un programme sur le fonctionnement réel de la III<sup>ème</sup> République, dont le président n'a pas les pouvoirs voulus, ce qui pourrait conduire le pays à la catastrophe : vues prophétiques sur l'avenir. Et fidèle à sa revue mancelle et aux souvenirs familiaux, il prit le pseudonyme de Jean Courtaruel dont il signera aussi les deux romans suivants : "Le Champ de Ronces", allusion à la dureté des campagnes électorales et le "Vicaire de Genevilliers" ou l'histoire d'un prêtre de banlieue ouvrière parisienne aux prises avec la pauvreté de ses paroissiens, travaillés mentalement par un communisme athée et matérialiste.

\*  
\* \*

L'œuvre médicale du docteur Cornilleau n'est guère moindre. Après sa thèse passée en 1932 sur "Barbey d'Aurevilly et la médecine" déjà citée, il écrit "la Clinique au service de la médecine" où il étudie à l'image de Cabanis, mais dans un sens plus large, les différents diagnostics possibles d'une maladie donnée. Il scrutera : "la formation d'un génie médical. LAENNEC ou les origines de la médecine"; il défendra "Jeanne d'Arc face à la médecine"; Il considérera "Clémenceau-médecin". Il étudiera "Les Découver-

tes médicales de Littré" et "Chateaubriand sur le plan médico-psychologique", toutes publications qui montrent l'ampleur de ses recherches, de son information et de ses vues. Sa collaboration aux Cahiers de la Nouvelle Journée de Paul Archambault l'amènera à traiter de "Duhamel et la médecine" ou les notes qu'un lettré pris par la médecine consacre à un médecin pris par les lettres.

Préparateur de cours à la faculté de médecine de Paris il donne aussi des conférences sous l'égide du cercle Grasset dont celle sous la présidence du professeur Laignel-Lavastine dont il fut le collaborateur sur "La Pensée Médicale au XIX<sup>e</sup> siècle" raccourci substantiel et lumineux montrant toute la distance qui sépare un Cabanis, dominé par l'esprit philosophique, d'un Grasset humaniste qui restitue ses droits à la morale traditionnelle. Il collabore enfin avec le docteur Etienne de Vericourt qui fut l'un des présidents MRP du Conseil Municipal de Paris, à diverses revues professionnelles médicales, notamment au Progrès Médical.

Comme il est tout l'opposé d'un dilettante, il s'engage délibérément dans la voie de la recherche médicale. Sa curiosité toujours en éveil le pousse à étudier de plus près la question du cancer. A la suite de Jean Rostand et de Régnault, il découvre un traitement à base de venin de crapaud qui lui donne quelques résultats. Encouragé par de nouveaux essais, il n'hésite pas à en faire part à l'Académie de médecine dans un mémoire intitulé : "La Bugothérapie" - médication contre le cancer par le venin de crapaud. Ses expérimentations ont été interrompues par la guerre. A notre connaissance, elles n'ont pas été reprises.

Au milieu de ses multiples occupations, il n'oubliait pas son cher Parti Démocrate Populaire, dont il fut, en 1924, l'un des fondateurs avec nombre d'amis qu'il serait trop long de citer ici mais dont les noms sont incrustés dans la mémoire des anciens du M.R.P. Chaque semaine, il donnait dans le Petit Démocrate

qui était devenu hebdomadaire et comptait près de 20.000 abonnés, un article de tête où sa fougue de polémiste n'hésitait pas à secouer ce qu'il appelait des préjugés. On connaît sa formule fameuse de "l'éternel ferment révolutionnaire de l'Evangile". Le Petit Démocrate s'honorait aussi de signatures de journalistes de très grand talent, au nombre desquelles on relève celles de G. Bidault, G. Hourdin ou J. Letourneau, notre regretté président de l'Amicale. Conférencier au verbe incisif, Robert Cornilleau sillonna toute la France pour participer à nombre de réunions publiques ou privées. Il y claironnait d'une voix de bronze sa flamme et sa foi dans la justice sociale à promouvoir, la liberté religieuse à respecter ou la nécessité pour l'Europe de s'unir au delà des frontières. Que dire des campagnes électorales, parfois mouvementées auxquelles il participa soit pour aider les candidatures de ses amis démocrates, tels Paul Simon dans le Finistère, Berger à Orléans, Raymond Laurent qui fut son compagnon de lutte de tous les instants et bien d'autres encore, soit pour son compte personnel comme candidat malheureux en 1919 dans la région parisienne, en 1928 à Asnières, en 1932 et 1936 à Alençon. Mais l'insuccès ne l'abattait pas. Ses tracts et ses affiches électorales exposaient un programme que d'aucuns, à droite, trouvaient trop révolutionnaire et d'autres à gauche trop conservateur et trop marqué par l'inspiration chrétienne. Robert Cornilleau proclamait et écrivait sans relâche que "la France devrait être gouvernée au centre", slogan repris par d'autres depuis, mais il y mettait un contenu politique, social et religieux très en avance sur son temps.

\*  
\* \*

(suite page 10)

(suite de la page 9)

Réfugié en Algérie après la défaite de 1940, il écrit encore quelques articles dans "le Petit Provençal" de R. Francou et dans "l'Effort Algérien", articles qu'il ne signait d'ailleurs pas de son nom et qui étaient le plus souvent caviardés par la censure. Il put aussi donner quelques conférences en 1941 à Radio-Alger. La dernière qu'il prononça évoquait la noble et grande figure du Cardinal Lavignerie, qui, après le Pape Léon XIII, adjurait les Catholiques Français à ne pas désertier la scène politique et à se rallier à la République, mais appelant dans la péroration, ses concitoyens à lutter contre le totalitarisme dans notre pays, et concluant par ces mots qui furent ses dernières paroles en public «*Honneur et Patrie*», ce qui rappelait l'indicatif de la radio de Londres que martelait sans désespérer le porte-parole de la France Libre, Maurice Schumann, qui fut l'un des présidents du M.R.P. Robert Cornilleau fut interdit de micro et dû s'éloigner d'Alger.

Ses adversaires politiques au pouvoir à Vichy s'inclinèrent devant "son courage et son abnégation poussée jusqu'à l'héroïsme au chevet de ses malades atteints de typhus" en lui décernant, à titre posthume, la Légion d'Honneur, que le Gouverneur Général de l'Algérie épingla lui-même sur son cercueil en 1942. Il avait alors 53 ans.

à suivre III partie :

SES IDEES SOCIALES ET POLITIQUES

(1) "Robert Cornilleau l'homme" a été traité par Mme Cornilleau de Pierpont dans le "M.R.P. vous parle" n° 13 de juillet 1984.

# Notre ami Emmanuel Rain

Roger DOBIGNY

Emmanuel RAIN est décédé.

Ses obsèques ont été célébrées le Mardi 13 Janvier en l'Eglise Saint-Thomas d'Aquin à Paris, en présence d'une assistance émue et recueillie pour l'ultime "au revoir".

D'une distinction naturelle, d'une très grande courtoisie, Emmanuel RAIN fut un membre éminent au sein de notre Fédération M.R.P. de Seine-et-Oise, qui comptait dans ses rangs de nombreuses personnalités : Alain Poher (aujourd'hui second personnage de la République Française) Robert Bichet, Germaine Peyroles, Adolphe Chauvin et de très nombreux et dynamiques militants.

En 1945, désigné par Robert Prigent, Ministre de la Santé Publique, il fut chargé de la Direction Générale de l'Action Sociale et Familiale au ministère de la Population, responsabilité qu'il continuera à assumer avec une grande efficacité dans les ministères de la Santé ou de l'Action Sociale successifs.

Maire de Gonesse, il prit une part prépondérante à la réalisation de l'hôpital de Gonesse.

A la suite d'un accident, sa santé s'était sensiblement détériorée. Il assistait cependant régulièrement aux réunions du Comité Directeur de l'Amicale du M.R.P. dont il était membre. Lors d'une des dernières réunions, il était aux côtés du Docteur Mouthon, lui aussi un ancien de la Seine-et-Oise, récemment disparu.

Emmanuel RAIN était Conseiller d'Etat Honoraire, Président du Conseil d'Administration de l'hôpital Saint-Joseph à Paris, Commandeur de la Légion d'honneur, Grand Officier de l'Ordre National du Mérite.

Au cours de la messe du souvenir, qui sera célébrée le Jeudi 26 mars en la crypte de l'Eglise Saint-Sulpice, nous honorerons sa mémoire et celle de tous nos amis disparus au cours de l'année.

Me faisant l'interprète de tous les anciens de la Fédération M.R.P. de Seine-et-Oise et des membres de l'Amicale, j'adresse à Madame E. RAIN et à ses enfants l'expression de notre chaleureuse sympathie et de nos très sincères condoléances.

## DECLARATIONS DE M. TINDEMANS, NOUVEAU PRESIDENT DU CONSEIL EUROPEEN

Monsieur le Président, je ne voudrais pas cependant commencer à représenter les orientations de la présidence belge sans avoir, au préalable, exprimé mes plus chaleureux remerciements au Président sortant, M. Pierre Pflimlin.

(Applaudissements) Ami de longue date, vous avez eu une carrière politique tellement connue, tellement prestigieuse qu'il serait présomptueux de ma part de vouloir ici la rappeler. Je veux seulement mettre en exergue l'intensité et la conviction de votre engagement européen, Monsieur Pflimlin, souligner la distinction que vous avez apportée à l'exercice de votre mandat présidentiel. Ce faisant, vous avez contribué à renforcer le prestige de la fonction et, par là même, celui de l'institution dont vous étiez devenu l'incarnation pour de nombreux militants européens.

Je voudrais enfin vous exprimer publiquement toute l'expression de ma reconnaissance pour le combat incessant que vous avez mené pour l'Europe et pour cette collaboration de tous les instants qui m'a toujours été acquise.

(Extrait du compte-rendu de la  
séance du Parlement Européen du  
22 janvier 1987)

Il est de stricte évidence actuellement pour un grand nombre de citoyens que le gouvernement ne bénéficie pas d'un assez large consensus dans l'opinion publique, ni d'une majorité suffisamment fiable à la Chambre des Députés pour ne pas effectuer un choix très étudié, très sélectif des mesures qu'il peut prendre.

Les turbulences qui ont affecté la vie sociale ces derniers temps en sont la coûteuse démonstration. Le premier Ministre semble s'en être rendu compte et de nouvelles façons d'agir paraissent être envisagées.

Il faut reconnaître que les médias ne l'aident guère dans sa tâche et c'est peu dire. Certaines interventions de ses adversaires manquent d'objectivité et souvent de loyauté.

La désinformation, quand ce n'est pas le sabotage, semble parfois la règle établie. S'il est normal que l'opposition ne soit ni inactive, ni tendre, elle ne doit pas systématiquement écarter ce qui peut être bénéfique à la Nation. Dans le cas contraire qu'elle sache bien qu'elle ne retrouvera pas la sympathie des électeurs.

La tâche primordiale dont on attend les bons résultats réside dans la réduction du chômage, qui reste la hantise de tous les français. Lutter contre l'inflation, avoir le souci de notre balance commerciale et bien d'autres préoccupations d'actualité constituent une œuvre gigantesque, nous ne l'oublions pas et nous ne méconnaissons par les efforts déployés, notamment par les ministres C.D.S. Il est difficile de réparer les bêtises effectuées au lendemain de 1981 et d'innover.

Il serait toutefois aberrant de croire, ou même de simplement donner l'impression, que ces impératifs peuvent être réalisés par une régression des lois sociales, ou par des sacrifices imposés au monde du travail

Il circule un courant d'opinion qui fait son chemin, s'amplifie, et s'affirme comme valeur de désapprobation.

L'annonce répétée de suppressions d'emplois dans la fonction publique est mal ressentie. Ne faut-il pas subir de longues queues d'attente à certains guichets ? Des administrations n'ont-elles pas un retard

dans l'examen des dossiers ? N'y a-t'il plus de classes surchargées en nombres d'élèves ? Quant à la lenteur de la justice, elle est devenue légendaire, faute de personnel.

La conception d'un salaire au rabais semble vouloir consacrer "la misère dans l'abondance".

Les TUC ne paraissent plus comme un pis aller, mais comme une institution à pérenniser.

Reculer l'âge de la retraite c'est méconnaître les progrès de la technologie et du machinisme, qui permet de réduire de façon sensationnelle à certains postes le nombre de travailleurs.

Citer en exemple des pays sous-développés, des pays où les bas coûts de revient résultent d'un salariat qui s'apparente à l'esclavage, ou est voisin du misérabilisme, frise le rejet du désir de mieux être de l'homme.

Qualifier de privilégiés les bénéficiaires d'un travail n'a peut être pas été compris, mais c'est bien certain pas du tout approuvé, même quand la réflexion vient du cher Abbé Pierre, c'est un ancien d'Emmaüs qui l'écrit. C'est pire quand l'idée est reprise par un personnage officiel.

Pourquoi abandonner l'étude, la possibilité d'un projet de répartition du travail entre tous les actifs ?

Se réjouir de l'affaiblissement des syndicats ou vouloir ignorer ceux-ci, c'est le risque d'ouvrir la porte à toutes les aventures incontrôlables. Cette attitude serait contraire à une coutume devenue de tradition nationale.

La flexibilité du temps de travail comporte de graves dangers, notamment à l'égard de la vie familiale, si elle n'est pas assortie de solides "gardes-fous" et également des abus de la part du plus fort contre le plus faible.

Le matraquage de la Sécurité Sociale, accompagné de certaines mesures parfois dérisoires, est vraiment très malvenu à l'heure actuelle.

La liste de ces maladroites pourrait être allongée.

Gardons la tête froide et n'oublions pas que 1934 a été le prélude de 1936.

Attention aux fausses routes qui conduisent à des impasses.

A quoi servirait un redresse-

ment, s'il n'est pas appuyé sur la possibilité qu'il soit durable, du fait de l'approbation des Français lors des prochaines consultations électorales.

Même si ce n'est qu'une impression erronée, le gouvernement ne peut se permettre d'être qualifié d'antisocial. La réputation compte autant que les résultats pour réussir à se maintenir au pouvoir.

Quant à nous, anciens du M.R.P., restons nous-mêmes, des démocrates d'inspiration chrétienne, des européens, et particulièrement des sociaux. La fidélité à l'idéal que nous avons toujours préconisé sera la meilleure façon de continuer à servir.

## UNE HIRONDELLE NE FAIT PAS LE PRINTEMPS

On a fait beaucoup de bruit sur la libération de Sakharov et sur sa présence à Moscou à un congrès destiné à donner une image rassurante de l'Union Soviétique.

Il en faudra beaucoup plus pour que nous puissions croire que le pays de l'esclavage est devenu un pays où les hommes sont libres : de penser, de parler, d'aller où ils veulent, de travailler comme ils le veulent, de partir à l'étranger s'ils le souhaitent. Tout cela est toujours strictement interdit.

D'autre part la libération de Sakharov ne peut faire oublier les millions d'hommes enfermés dans des camps ou des hôpitaux psychiatriques.

L'un de ces hommes est mort dans l'un de ces camps, presque au moment où Sakharov était libéré et il s'y trouvait enfermé depuis de nombreuses années précisément pour avoir dénoncé le traitement infligé à Sakharov, ainsi que toutes les horreurs du Goulag. Cet homme était Anatoly Martchenko.

Un autre est encore vivant, au Goulag, mais dans un état pitoyable : c'est Alexandre Ogorodnikov. Son crime : il avait fondé un séminaire chrétien de philosophie religieuse.

Voilà le véritable visage de l'URSS de Gorbatchev.

# "Mon Père était Rémy"

par Catherine de CASTILHO

Éditions FAR - 42 rue de l'Aqueduc, 75010 Paris. Prix : 85 francs - Préface de Joseph Kessel, de l'Académie Française.

## DEUX POIDS ET DEUX MESURES

Les médias, écrits et parlés, ont abondamment commenté la mort violente d'un jeune étudiant d'origine maghrébine qui, malgré la grave maladie dont il était atteint, n'avait pas craint de risquer les affrontements de toutes natures lors des dernières manifestations de Novembre et Décembre 1986. C'est justice. Une mort dans ces conditions provoque en nous non seulement une tristesse infinie mais l'inquiétante constatation que notre jeunesse étudiante a été incapable de maîtriser les forces qu'elle avait déchaînées. C'est préoccupant, surtout si l'on songe que ces jeunes se considèrent comme la future élite du pays.

Par contre, les médias écrits et parlés, se sont tus, unanimement, lorsqu'il s'est agi simplement de porter à la connaissance du public les décès survenus dans une clinique, pendant la grève de l'EDF. Au cours de délicates opérations, le courant ayant été brusquement coupé et le dispositif de secours n'ayant fonctionné que quelques secondes après, deux patients ont trouvé la mort.

Si la police, dit-on, qui souvent frappe aveuglément au cours de rixes où sa vie est aussi en danger, commet des "assassinats", comment qualifier ceux d'une profession qui, de sang froid, bien à l'abri sur les lieux de travail, provoquent de tels meurtres ?

Et pourquoi se taire ?

Une victime innocente n'aurait-elle pas la même valeur selon qu'elle est victime des "forces de l'ordre" ou de celles du désordre ?

Je recommande très vivement aux membres de notre amicale, dont beaucoup ont participé à la résistance contre l'occupant au cours de la seconde guerre mondiale, la lecture de ce livre de la fille du Colonel Rémy.

Beaucoup de français connaissent son nom qui n'est que l'un de ses pseudonymes de la guerre secrète, beaucoup ont lu "les mémoires d'un agent secret de la France Libre", qui ressemble au récit d'un mousquetaire du 20<sup>e</sup> siècle. Mais peu connaissent l'homme véritable, qui se cachait sous le pseudonyme célèbre. Gilbert Renault, que j'ai connu dans sa jeunesse, était un homme de foi et de courage : il l'a montré dans sa destinée exceptionnelle. Mais je suis sûr que tous les lecteurs du "M.R.P. vous parle" seront, comme moi-même, fascinés par la découverte de sa vie dans sa famille et parmi ses amis, au milieu des terribles dangers que sa mission leur faisait encourir.

A notre époque où le "laxisme" est à la mode, on est admiratif devant le spectacle de cette force morale qui vient à bout de tous les obstacles et de tous les périls, même les pires : plusieurs de ses amis furent pris et exécutés par les Allemands et deux de ses sœurs, que j'ai connues personnellement, furent emprisonnées.

Madame de Castilho, qui n'était qu'une adolescente à cette époque et qui a partagé ces dangers, décrit cette extraordinaire aventure dans un style alerte et sensible qui, me semble-t-il, ne peut laisser personne indifférent.

Je termine par l'étonnante évocation de la première "exportation" réalisée de France en Angleterre dans la dernière année de la guerre : celle d'une statue de Notre Dame des Victoires destinée à remplacer celle qui avait été détruite par un bombardement dans l'église française de Londres. Rémy n'avait aucune autorisation, aucun document douanier lui permettant de réaliser

une telle "exportation", alors que la guerre n'était même pas terminée.

Mais une fois de plus le prestige de Rémy en Angleterre et la force morale l'emportèrent.

Jean COVILLE

## ASSASSINS

Un bijoutier vient d'être assassiné dans le 13<sup>e</sup> arrondissement de Paris : c'est le 53<sup>ème</sup> depuis 5 ans. Quelques jours après c'est un vieux curé de 88 ans qui est torturé à mort dans un village de Savoie.

Bien entendu il faut ajouter à ces forfaits tous les policiers abattus, les chauffeurs de taxi trucidés, les vieilles femmes étranglées etc...

Pourquoi messieurs les assassins se gêneraient-ils puisqu'ils sont assurés de ne pas subir le même sort que celui qu'ils infligent à leurs victimes ?

Ainsi dans notre société perverse ce sont les criminels qui sont avantagés et non les innocents.

Il y a là quelque chose de profondément immoral qui explique pour une bonne part la décadence de notre société, puisque le mal est mieux traité que le bien.

On peut être hostile, par principe au rétablissement de la peine de mort. Certains le sont. Mais dans ce cas on ne peut refuser de rétablir le baigne réellement perpétuel pour certains individus plus dangereux que des bêtes féroces, car le devoir primordial d'un Etat est de protéger ses citoyens contre un tel danger.

Marc Sangnier disait autrefois que l'amour est plus fort que la haine, mais il n'a jamais dit que l'amour devait capituler devant la haine et il n'a jamais fait l'éloge de la lâcheté.

S'il y a un sujet sur lequel les Français devraient être appelés à se prononcer par référendum c'est bien celui qui concerne leur propre vie, puisqu'elle est menacée.

Espérons que ceux qui se réclament de notre message inscriront ce référendum parmi leurs objectifs prioritaires.